



Quand une partie de la profession agricole dénonce la CGT DDTM auprès de la direction et du préfet

Lors de la dernière manifestation agricole à Trèbes, le 2 juin 2022, destinée à faire « entendre la colère des agriculteurs » (selon France info) devant les locaux de l'Office français de la biodiversité (OFB), la communauté de travail avait été informée de manière particulièrement sibylline par la direction de la possibilité que nous devions évacuer la DDTM rapidement. Au 3^e message de la direction, les agents étaient informés que l'évacuation des locaux n'était finalement plus envisagée, mais toujours sans explication relative aux raisons de celle-ci.

Le fonctionnaire-bashing n'est pas plus acceptable que l'agri-bashing !

Dans ce contexte, et sachant que les contrôles OFB mis en cause par cette manifestation étaient diligentés par la DDTM, la CGT a envoyé un message à la communauté de travail (interne, donc) pour **apporter son soutien aux collègues de l'OFB et de la DDTM**, mis en cause et ainsi fragilisés alors qu'ils n'ont fait qu'accomplir les missions qui leur ont été confiées, pour que les lois destinées à protéger l'environnement soient respectées.

Pour apporter quelques éléments de contexte sur les raisons de notre possible évacuation, nous avons osé joindre à ce message un communiqué de presse d'un syndicat agricole qui a priori ne soutenait pas cette manifestation. Nous ne pensions pas avoir ainsi déclenché les foudres d'une partie des responsables agricoles du département...

Depuis, les interventions se multiplient, auprès de la direction, du préfet, en commissions départementales, pour dénoncer les agissements « inadmissibles » de la CGT DDTM...

Outre la question de comment un message syndical interne à la DDTM peut se retrouver dans la main d'élus professionnels agricoles (bravo au passage à l'irresponsable collègue qui a cru bon, en agissant de la sorte, poser une cible sur le dos des syndiqués et élus CGT, voire une bombe à retardement dans nos locaux), ces interventions nous interpellent fortement.

On reproche en effet aux syndiqués CGT de laisser leurs supposées convictions influencer leur manière de traiter les dossiers dont ils ont la charge, et ainsi de s'asseoir sur la neutralité légitimement attendue de tout fonctionnaire...

Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage !

La liberté d'expression comme la liberté syndicale ne peuvent être remises en cause.

Nous revendiquons celles ci, tout comme la reconnaissance de notre neutralité dans l'exercice de nos missions et le droit à faire appliquer les réglementations dont la DDTM a la charge, sans passe droit à qui crie, brûle ou casse le plus fort.

La préservation de l'environnement, de l'eau, la transition agricole vers des pratiques agro écologiques sont bien de grandes orientations de nos ministères. Nos missions sont mises en œuvre dans ce sens. Il n'y a ni excès de zèle, ni discrimination à l'encontre de telle ou telle profession.

Nous attendons en conséquence un soutien entier de la direction à ses agents, quand ils sont mis en cause alors qu'ils ne font qu'appliquer les procédures prévues par nos ministères, dans le cadre de la Loi.

Dans ce contexte, nous nous inquiétons de constater, dans les services, que des procédures déjà validées hiérarchiquement, des positions de l'État déjà avalisées par la direction, après le circuit des différents niveaux hiérarchiques, puissent, a posteriori, faire l'objet de demandes de justification, voire être remises en cause à la moindre intervention un peu bruyante nous nous inquiétons aussi de la personnification des positions de l'État qui n'iraient pas dans le sens attendu. Ce n'est pas la procédure réglementaire qui est rigide, ce serait le fonctionnaire qui l'applique !

Jusqu'à quel point l'État accompagnateur doit-il prendre à ce point le pas sur l'État protecteur du bien commun, de l'intérêt collectif ?

Les enjeux de préservation de l'environnement et de transition agro-écologique concernent chacun-e d'entre nous, nécessitent l'engagement de toutes et tous. Cela contribue à donner du sens à notre travail et nous nous sentons parfaitement légitimes à nous emparer de ces politiques publiques portées par les ministères dont nous sommes les agents.

**Le conseil syndical
CGT de la DDTM de l'Aude**